



Communauté universelle

Par bernie

Bonjour,

J ai appris par le notaire en 07/2021, 4 mois après le décès de mon père que mes parents ont opté en 1994 pour la Communauté Universelle.

Je viens de retrouver les documents et un échange de courriers.

Quelques mois avant, leur avocat informait leur notaire par courrier que le Juge exigeait ,lors du dépôt de la requête, l accord écrit des enfants.

Le lendemain,le notaire écrit à mes parents: tout va être mis en oeuvre entre eux pour éviter cet accord préalable.

Je n ai jamais été informée; sur le jugement,les rubriques avec mon adresse ne sont pas remplies.

Fille unique, très proche de mes parents,je ne comprends pas.

,